



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 19 juin 2025  
Procès-verbal n°324

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)  
Mme Deborah Brindley (vice-présidente)  
Mme Laure Amberg (secrétaire)  
M. Pascal Dethiollaz  
M. Sylvain Fuser  
M. Stefano Giacometti  
Mme Eva Keiflin  
M. Bruno Lopes  
M. Stéphane Matteuzzi  
M. Olivier Matthey-Jonais  
Mme Ana Ménétrety  
M. Robin Schnell  
M. Kevin Solioz  
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, conseiller administratif  
M. Frédéric Bieri, conseiller administratif

Excusée : Mme Nina Frossard

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025
2. Approbation du PV n° 323 de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2025
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Groupes extra-commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques
7. Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

**La présidente** ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

### 1. **Approbation du PV de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025**

Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2. **Approbation du PV n° 323 de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2025**

Le procès-verbal de la séance n° 323 du Conseil municipal du 15 mai 2025 est approuvé par 10 « oui » et 3 absents.

### 3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

**La présidente** mentionne la décision de l'assemblée générale de l'association des communes genevoises du 21 mai 2025 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026. Le Bureau propose au Conseil municipal de ne pas s'opposer à cette décision.

### 4. **Groupes extra-commissions**

La présidente annonce que ce point concerne les groupes extra-commissions du jardin d'enfants les Hérissons et du Jardin Robinson. **M. Fuser** se demande s'il est nécessaire de maintenir ces deux groupes extra-commissions. **La présidente** annonce que **Mme Frossard** s'est proposée pour faire partie du groupe Les Hérissons. **M. Fuser** se propose également pour en faire partie. Deux conseillers municipaux, **Mme Frossard** et **M. Fuser**, feront donc partie du groupe extra-commissions les Hérissons. En ce qui concerne le Jardin Robinson, **M. Baudin** confirme que le Conseil administratif y représente la commune et précise que, formellement, il n'existe aucune obligation qu'une déléguée ou qu'un délégué de la commune soit présent au niveau du comité du Jardin Robinson. Cependant, le comité recherchant toujours de nouveaux membres, si des conseillers municipaux ici présents sont motivés, à titre privé, à demander à intégrer le comité, ils sont libres de le faire. **M. Matthey-Jonais** indiquant qu'il pourrait éventuellement être intéressé par cette démarche, **M. Baudin** s'engage à lui transmettre les dates des séances déjà fixées, à se présenter à l'association et à participer à quelques séances. **Mme Keiflin**, qui « représentait » le Conseil municipal au comité du Jardin Robinson lors de la précédente législature et se rendait de temps en temps aux séances, estime quant à elle que cette représentation n'est pas forcément nécessaire en dehors de l'assemblée générale. Formellement, le groupe extra-commissions dédié à l'association du Jardin Robinson n'a donc plus lieu d'être.

### 5. **Communications du Conseil administratif**

**M. Mottet** indique :

- qu'une sortie du Conseil municipal sera organisée, comme le veut une certaine tradition, en début de législature. Il est proposé de visiter le CITS d'Epeisses, le jeudi 21 août, de 16 à 18h et de poursuivre par un repas dans la région.
- que l'avant-projet de loi sur la péréquation du financement de la péréquation financière intercantonale a fait l'objet d'articles dans les journaux. La péréquation financière nationale repose sur le principe selon lequel les cantons économiquement forts et la Confédération aident les cantons qui sont plus faibles financièrement. Elle a pour objectif d'accroître l'efficacité dans l'accomplissement des tâches publiques. Il s'agit donc d'un mécanisme de redistribution tel qu'on le connaît à Genève entre les communes, mais avec d'autres critères. Le principe global est que, selon les critères définis, il y a des cantons contributeurs et des cantons receveurs. Les calculs sont établis chaque année et pour 2026, 8 cantons seront contributeurs, les 15 autres étant donc receveurs. Genève devrait verser environ Frs 543'000'000.- et deviendrait ainsi le plus gros contributeur de Suisse. Il convient de relever que, dans les années 2010, le canton de Genève a bénéficié d'une baisse très importante des montants à verser depuis la réforme de la péréquation financière voulue par les cantons donateurs. Depuis une dizaine d'années, la contribution de Genève remonte à nouveau, notamment dû au fait que le canton bénéficie de revenus fiscaux

considérables. Le Département des finances (DF) a récemment déposé un avant-projet de loi auprès du Grand Conseil visant à « fixer les règles applicables à la répartition, entre le canton et les communes, de la contribution de la République et canton de Genève à la péréquation financière intercantonale au titre de la péréquation des ressources, au sens de la loi fédérale. » Ledit Département propose donc qu'une partie des montants dus dans le cadre de la péréquation intercantonale, actuellement à la seule charge du canton, soit également assumée par les communes. L'avant-projet de loi prévoit que la totalité des montants dus par Genève soit assumée à 80% par le canton et 20% par les communes, la part de chaque commune étant calculée selon une formule qui repose sur la valeur de son centime et qui donc tient compte de la « richesse » ou de la capacité de chaque commune. Sur la base de ces calculs, en 2026, les communes devraient contribuer à hauteur d'environ Frs 109'000'000.-, avec un impact de Frs 127'000.- pour Avully. Le DF a envoyé le 30 mai cet avant-projet de loi à l'ACG pour consultation, en demandant une détermination de cette instance pour le 16 juin. L'ACG doit bien évidemment consulter les 45 communes et elle s'est déjà opposée, quant à la forme déjà, à cette façon de procéder. Sur le fonds, tout en n'ayant pas encore eu le temps d'affiner son argumentation, l'ACG répond déjà à certains points de justification du canton, notamment sur les comparaisons que celui-ci fait avec d'autres cantons quant aux charges assumées par les communes de ces cantons cités. L'ACG rappelle, par ailleurs, que le canton perçoit exclusivement les montants directs perçus par la Confédération et par la BNS, sans les partager avec les autres communes. Une large partie des communes, notamment les plus peuplées, accepteraient que des charges supplémentaires leur soient imputées, à condition que des compétences leur soient octroyées. Les communes viennent, par ailleurs, de subir une perte importante de leurs recettes fiscales suite à la baisse générale de l'imposition acceptée en votation, qui n'épargne pas la fiscalité des communes, contrairement à la précédente baisse qui était uniquement axée sur les impôts cantonaux. L'impact pour Avully est estimé à Frs 200'000.- de recettes annuelles en moins depuis cette année. A cela, s'ajouteraient donc Frs 127'000.-, si cette nouvelle loi était adoptée. La commune d'Avully fera entendre sa voix dans les débats qui ne manqueront pas d'avoir lieu lors de séances consacrées à cette question. C'est cependant à la direction et à la présidence de l'ACG que reviendra la tâche d'essayer de convaincre la commission ad hoc du Grand Conseil, qui, elle-même, devra ensuite convaincre l'ensemble du Grand Conseil de renoncer à ce projet ou de le modifier, si possible dans l'intérêt des communes.

**M. Baudin** informe qu'une action coordonnée canton-communes genevoises, visant à apporter un soutien approprié aux communes du Lötschental touchées par une catastrophe naturelle, a été mise en place. La commune d'Avully apportera son soutien à hauteur de Frs 1'000.-.

**M. Bieri** fait savoir :

- qu'en réponse à un point soulevé lors du dernier Conseil municipal, il faut savoir que les tarifs de l'électricité vendue aux bornes de recharge sont déterminés partiellement par les opérateurs. En fonction de l'opérateur choisi, le client verra le prix au kW/h qui lui est facturé différent d'un autre client ayant une carte ou un abonnement auprès d'un autre opérateur. Chaque client est libre de contracter avec l'un ou l'autre des opérateurs de son choix.
- qu'en réponse à un autre point également soulevé lors du dernier Conseil municipal, l'exécutif a interpellé la SPG pour signaler qu'une barrière avait été sectionnée à la sortie des garages coté tennis, permettant aux motos de prendre de la vitesse. La SPG a indiqué qu'elle demanderait une offre pour remettre une barrière.
- que, suite à une demande du Conseil municipal, une case pour personnes en situation de handicap sera créée dans le petit parking situé le long du chemin des Meurons, devant l'école.

## **6. Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques**

**M. Mottet** explique qu'il s'agit d'une proposition qui est faite à chaque début de législature : comme toutes les communes, la commune d'Avully est amenée à signer au cours de la législature passablement de documents (cessions au domaine public communal des terrains, constitutions de servitudes, changements d'assiettes de voies publiques communales, etc.). Pour simplifier, la compétence de signer de tels actes est déléguée au Conseil administratif.

*Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes ;*

*vu que cette délégation vise à éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;*

*vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
sur proposition du Conseil administratif,*

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

*à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.*

*Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.*

**Par 13 voix (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.**

## **7. Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans**

**M. Mottet** informe que c'est le Conseil municipal qui est compétent pour émettre le préavis communal en matière de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans et que jusqu'au 31 mai de cette année, cela s'exprimait sous la forme d'une délibération, acte le plus contraignant dont dispose une commune. Or, depuis le 1<sup>er</sup> juin, les préavis sont délivrés par voie de résolution, ce qui a une portée bien moindre. Dès lors que le poids du préavis communal a encore diminué, le Conseil administratif propose que le Conseil municipal lui délègue la compétence de préaviser l'entier des requêtes, soit également celles des requérants à la nationalité suisse âgés de plus de 25 ans, comme la loi le lui permet. C'est l'objet du texte soumis ce soir. Cela impliquerait par ailleurs qu'il n'est plus nécessaire que des membres du Conseil municipal rencontrent les personnes qui ont déposé une demande de naturalisation. **M. Fuser** a fait partie du groupe naturalisations pendant plusieurs années. Les conseillers municipaux faisant partie de ce groupe ne menaient pas d'enquête sur la vie des futurs naturalisés, mais avaient pour but de les accueillir au sein de la commune et de leur montrer que les autorités communales étaient accessibles et à leur disposition. Il espère que le Conseil administratif pourra faire le relais du travail effectué à l'époque, car il estime qu'acquérir la nationalité suisse est important et qu'il est nécessaire de marquer cette étape. **M. Mottet** prend note de la remarque.

*Vu la modification de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dont l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2025 institue dès cette date un pouvoir consultatif et non plus délibératif aux communes quant aux préavis qu'elles délivrent dans le cadre de demande de naturalisation des étrangers de plus de 25 ans ;*

*vu que cette modification affaiblit le rôle de la commune en tant qu'institution de préavis dans le cadre des procédures de naturalisation des personnes de plus de 25 ans ;*

*vu qu'en vertu de l'article 30, al. 2 de la Loi sur le droit de cité genevois du 2 mars 2023, le Conseil administratif est déjà compétent pour transmettre au département son consentement concernant les procédures de naturalisation des personnes de moins de 25 ans ;*

*vu que, par analogie et, surtout, par gain de temps pour les requérants à la nationalité genevoise, pour lesquels le parcours à suivre pour l'obtention de cette nationalité est d'une durée qui est déjà conséquente, il est proposé, comme la loi le permet, de déléguer cette compétence au Conseil administratif ;*

*conformément à l'article 30A, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,*

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavis les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au département cantonal compétent en la matière.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

**Par 13 voix (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.**

## 8. Questions orales / écrites

**La présidente** annonce qu'aucune question écrite n'a été reçue.

*Place de stationnement pour les voitures Mobility*

**M. Matteuzzi** a constaté qu'aucune place de parc pour les véhicules Mobility n'était disponible sur la commune d'Avully. Il en existe à Vernier, Bernex et à la Plaine. Il demande s'il serait envisageable d'en aménager une sur la commune. **M. Bieri** prend note de cette demande.

## 9. Divers

*Convocation de commissions*

**M. Schnell** demande qu'une séance de la commission culture, sports et loisirs soit agendée. **Mme Amberg** demande également qu'une séance de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse soit agendée. **M. Baudin** prend note de ces demandes et choisira des dates en coordination avec les présidents de ces commissions. En ce qui concerne la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse, **M. Baudin** fait savoir qu'il a eu un contact avec les TSHM et la FASe. Une présentation pourrait être organisée soit pour la commission, soit pour le Conseil municipal. La date n'est pas encore fixée.

*Rapprochement entre les conseillers municipaux des communes*

**Mme Keiflin** constate que, si les conseillers administratifs rencontrent souvent ceux des autres communes, les conseillers municipaux, eux, n'ont pas de lien avec le Conseil municipal d'autres communes, même proche d'Avully. Elle propose d'organiser une soirée ou une journée avec les conseillers municipaux de Dardagny, afin de créer un lien avec eux. Si le Conseil municipal d'Avully est partant, une journée de pétanque pourrait être organisée. **M. Fuser** est loin d'être contre l'idée de faire connaissance avec une commune voisine, bien au contraire. Il tient cependant à rappeler que de nombreuses tentatives de créer une commission intercommunale, notamment avec Laconnex et Avusy, ont échoué. **M. Baudin** confirme que le Conseil administratif d'Avully rencontre régulièrement tous les magistrats genevois, ainsi que ceux des 7 communes de la Champagne deux fois par année, avec Dardagny et Russin, ce qui permet d'échanger des idées et de former des projets. **Mme Keiflin** propose une réunion pour faire connaissance avec les conseillers municipaux de Dardagny et discuter avec eux pour faire émerger des sujets de réflexion.

*CAD*

**M. Matteuzzi** revient sur une discussion qu'il a eue avec **M. Bieri** concernant le CAD, qui l'a informé qu'il était trop tôt pour convoquer une commission à ce sujet. **M. Bieri** confirme que, pour le moment, 40% de propriétaires seraient disposés à se raccorder au futur CAD mais que de gros propriétaires sont encore indécis. Comme la période de vacances commence, des nouvelles seront données à la rentrée.

*Programme Elena*

**M. Fuser** demande si une commission pourrait être convoquée pour parler du programme Elena permettant aux communes et fondations d'intérêt public d'identifier les bâtiments à rénover, de chiffrer le montant des travaux et de définir les sources de financement possibles. **M. Baudin** précise que le projet suit son cours, la commune ayant lancé un appel d'offres.

**La présidente** remet la présidence à **Mme Brindley**.

*Box-Up à Avully*

**Mme Maison** souhaite un retour sur les casiers connectés contenant du matériel sportif installés à l'école. **M. Baudin** dispose effectivement de statistiques : l'utilisation des casiers n'est pas mirobolante, bien

qu'une légère progression ait récemment été enregistrée. Les casiers sont loués par la commune et à la fin de cette année, ils lui appartiendront. Sur proposition de **M. Matthey-Jonais**, un rappel de cette offre sera publié sur les réseaux sociaux. La question sera également mise à l'ordre du jour de la commission culture, sports et loisirs.

#### *Village de maisons de pain d'épices*

A l'intention des nouveaux conseillers municipaux, **Mme Maison** fait savoir que les habitants avaient été invités, fin novembre 2024, à créer une maison en pain d'épices et à venir l'exposer dans un village. L'initiative sera reconduite cette année. La manifestation aura lieu le 29 novembre. **Mme Maison** fera un petit sondage sur le groupe WhatsApp de la commune pendant l'été et propose aux personnes intéressées de prendre contact avec elle.

La séance est levée à 20h05.

La Présidente

La Secrétaire